

# U

## n recours accru aux contrats aidés



# E

Emploi

En 2009, plus de 24 000 Réunionnais ont signé un contrat aidé, ce qui représente une augmentation de 29 % par rapport à 2008. Cette forte hausse a bénéficié exclusivement au secteur non marchand, puisque le nombre de CAE<sup>1</sup> a progressé de 66 % et celui des CUI<sup>2</sup> non marchands de 29 %. Dans le secteur marchand, où la conjoncture économique n'a pas été favorable, notamment dans le secteur de la construction, le nombre de contrats aidés est en diminution en 2009 : - 34 % pour le CAE-Dom<sup>3</sup> et - 6,5 % pour le CUI marchand. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, l'État a mis en place un nouveau type de contrat aidé, le CAE passerelle, qui a bénéficié à 546 jeunes réunionnais en 2009. Globalement, 87 % des contrats aidés de 2009 ont été signés dans le secteur non-marchand, contre 78 % en 2008.

Les collectivités territoriales sont les premiers recruteurs de contrats aidés dans le secteur non marchand (50,8 % des contrats CAE conclus en 2009), mais leur part diminue

sensiblement en un an (- 7,7 points), au profit des établissements publics (notamment les établissements sanitaires) et des associations-fondations. Pour les CUI, la part des collectivités territoriales reste également prépondérante (34,6 %), mais elle est en diminution de près de 12 points en un an. La part des établissements publics d'enseignement reste stable pour les CAE mais diminue de moitié pour les CUI (5,4 %).

Dans le secteur marchand, 96,4 % des contrats aidés sont recrutés par des entreprises. Les services mobilisent la moitié des CUI marchands dans les entreprises (+ 4 points). La part de la construction a quasiment diminué de moitié en un an, passant de 21,1 % des contrats à 11,8 %. Les bénéficiaires d'un CAE-Dom exercent également en premier lieu dans les services (40,3 %), puis dans le commerce (34,9 %, en progression de 9 points). Les entreprises de construction sont là encore en perte de vitesse, puisqu'elles ne représentent plus que 7,5 % des CAE-Dom (- 10 points). ■

Frédéric AUTRAN

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

### Évolution du nombre de contrats aidés à La Réunion

Entrées totales dans l'année	2008	2009	09/08
<b>Secteur marchand</b>	<b>4 508</b>	<b>3 094</b>	<b>- 31,4 %</b>
Contrat d'accès à l'emploi (CAE-Dom)	1 508	991	- 34,3 %
Contrat unique d'insertion (CUI)	2 239	2 096	- 6,4 %
CI-RMA (renouvellements)	761	7	- 99,1 %
<b>Secteur non marchand</b>	<b>14 096</b>	<b>20 952</b>	<b>48,6 %</b>
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	8 199	13 619	66,1 %
CAE Passerelle	-	546	-
Contrat unique d'insertion (CUI)	5 106	6 572	28,7 %
Contrat d'avenir (renouvellements)	791	215	- 72,8 %
<b>Ensemble</b>	<b>18 604</b>	<b>24 046</b>	<b>29,3 %</b>

Source : ASP - traitement SEPES

<sup>1</sup> CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi. CDD de 6 à 24 mois, dans le secteur non marchand. Le CAE Passerelle accompagne les jeunes de moins de 26 ans vers un emploi marchand durable (plan de relance)

<sup>2</sup> CUI : Contrat unique d'insertion. Il s'adresse aux bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS, API, AAH) et remplace depuis 2008 le contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA) dans le secteur marchand et le contrat d'avenir dans le secteur non marchand.

<sup>3</sup> CAE-Dom : Contrat d'accès à l'emploi. CDD de 12 à 24 mois, dans le secteur marchand. Il s'adresse aux chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires du RMI ou de l'ASS, aux personnes handicapées et aux jeunes en difficulté d'insertion.